



LA CANONISATION

La Canonisation désigne l'acte par lequel le pape inscrit cette personne sur la liste officielle des saints

Elle a pour but de proposer en exemple au peuple chrétien le témoignage d'un des membres défunts de l'Église et d'autoriser ou de prescrire un culte public en son honneur.

Ce culte public se traduit par l'attribution d'un jour de fête au calendrier avec honneur plus ou moins solennel rendu au saint [...] pendant l'office et la messe du jour de sa fête.

Il se traduit aussi par la possibilité d'exposer des images et des reliques dans les églises.

N.B : La Béatification désigne l'acte de l'autorité pontificale par lequel une personne défunte est mise au rang des bienheureux. (La béatification est un préliminaire à la canonisation).

LES CRITÈRES

Deux ordres de faits doivent être démontrés pour aboutir à une canonisation :

- Le rayonnement spirituel du Serviteur de Dieu après sa mort
- Son martyre ou ses vertus chrétiennes

LA PROCÉDURE

La procédure se présente comme celle d'un procès canonique.

Elle consiste d'abord en une enquête approfondie confiée à l'évêque diocésain, puis en une décision réservée au pape après un examen minutieux du dossier par un organisme spécialisé du Saint-Siège, la Congrégation pour les causes des saints. L'évêque diocésain qui est saisi d'une demande de canonisation (de la part d'un fidèle ou d'un groupe de fidèles), ou qui prend de lui-même l'initiative d'engager la procédure, a pour mission essentielle [...] de recueillir et d'examiner les preuves avancées en faveur de la cause ainsi introduite.

Celle-ci a un avocat, le postulateur de la cause, choisi par celui ou ceux qui ont introduit la cause ; l'évêque recourt pour sa part à des experts (théologiens) ; il fait entendre des témoins, examine les écrits du serviteur de Dieu s'il y en a, procède à une enquête sur son martyre, sur ses vertus chrétiennes, sur les miracles avancés comme preuves. Une fois l'enquête achevée, véritable instruction judiciaire, l'ensemble du dossier avec les conclusions de l'évêque est transmis à Rome.

LA DÉCISION

C'est alors la Congrégation pour les causes des saints (instituée par Paul VI en 1965 ; auparavant ces questions relevaient de la Congrégation des rites) qui va mener à son terme l'examen de la cause.

Cette Congrégation romaine, comme toutes les autres, est constituée d'un collège de cardinaux et d'évêques présidé par un préfet (un cardinal) assisté d'un secrétaire (un évêque). Ce dernier dispose de rapporteurs et de consultants (historiens, théologiens) pour examiner chaque élément du dossier, et en particulier les miracles (pour l'étude desquels il sera en outre fait appel à un groupe de médecins s'il s'agit de guérisons).

Dans le cours de la procédure intervient le promoteur de la foi, sorte d'avocat général dont la mission est de ne rien laisser dans l'ombre de la vie du serviteur de Dieu, y compris tout ce qui pourrait être défavorable à sa cause (d'où l'appellation d' "avocat du diable " qui lui est familièrement donnée et qui est passée dans le langage courant).

Après délibération, la Congrégation se prononce par des votes à propos du martyre, des vertus chrétiennes, des miracles ; s'ils sont positifs, ils se traduisent par des décrets reconnaissant la réalité des éléments indispensables à la canonisation. Le dossier est alors remis au pape à qui revient l'ultime décision. "

Ce que la Bible en dit

Tout le monde doit devenir saint pendant sa vie, sous peine de ne pouvoir être sauvé, car l'être humain " [...] fait de chair et de sang ne peut pas avoir part au Royaume de Dieu[...]", et l'être humain "mortel ne peut pas participer à l'immortalité." 1 Corinthiens 15 :50. Seul Jésus Christ et non un homme à donc le pouvoir de rendre saint gratuitement tout pécheur qui le désire:

1 Il faut d'abord être rendu juste (justifié) puis rendu saint (sanctifié) de son vivant par Jésus Christ, pour pouvoir aller au ciel, car une fois morts il est trop tard comme le montrent les passages suivants:

- "Recherchez [...] la sanctification, sans laquelle personne ne verra le Seigneur." Hébreux 12 :14

- "[...] pour que nous soyons saints et justes devant lui tous les jours de notre vie." Luc 1 :73-75 (traduction de la Bible en français courant)

- "Comme des enfants obéissants, ne vous conformez pas aux convoitises que vous aviez autrefois, quand vous étiez dans l'ignorance. Mais, puisque celui qui vous a appelés est saint, vous aussi soyez saints dans toute votre conduite, selon qu'il est écrit: Vous serez saints, car je suis saint." 1 Pierre 1:14-16

2 C'est Jésus Christ qui par son sacrifice justifie et sanctifie quiconque croit en lui, (et non pas seulement une élite), par grâce (gratuitement, l'homme condamné à mort par le péché est gracié) en raison de sa foi (et non pas de ses mérites ou de ses exploits spirituels). Le seul critère est donc la FOI comme le montrent les passages suivants:

- "Ne savez-vous pas que les injustes n'hériteront point le royaume de Dieu? Ne vous y trompez pas: ni les impudiques, ni les idolâtres, ni les adultères, ni les efféminés, ni les infâmes, ni les voleurs, ni les cupides, ni les ivrognes, ni les outrageux, ni les ravisseurs, n'hériteront le royaume de Dieu. Voilà ce qu'étaient certains d'entre vous. Mais vous avez été lavés, mais vous avez été sanctifiés, mais vous avez été rendus justes au nom du Seigneur Jésus Christ, et par l'Esprit de notre Dieu." 1 Corinthiens 6:9-11

- "Jésus-Christ a fait la volonté de Dieu ; il s'est offert lui-même une fois pour toutes, et c'est en vertu de cette volonté que nous sommes sanctifiés. Tout prêtre se tient chaque jour debout pour accomplir son service ; il offre souvent les mêmes sacrifices, qui ne peuvent cependant jamais enlever les péchés. Le Christ, par contre, a offert un seul sacrifice pour les péchés [...]. Car, par une seule offrande, il a amené à la perfection pour toujours ceux qui sont sanctifiés". (Ainsi, par une seule offrande il a rendu parfaits pour toujours ceux qu'il purifie du péché.) " Hébreux 10:10-14

- "En effet, Dieu avait fait serment [...] de nous libérer du pouvoir des ennemis et de nous permettre ainsi de le servir sans peur, pour que nous soyons saints et justes devant lui tous les jours de notre vie."

- "Mais maintenant vous avez été libérés du péché et vous êtes au service de Dieu ; vous y gagnez d'être dirigés dans une vie sainte et de recevoir, à la fin, la vie éternelle." (Luc 1 :73-75 ; Romains 6 : 22 traduction de la Bible en français courant)

- "Voici donc ce que je vous demande avec insistance au nom du Seigneur : ne vous conduisez plus comme les païens que leurs pensées mènent au néant. Ils refusent de comprendre ; ils n'ont aucune part à la vie qui vient de Dieu, parce qu'ils sont complètement ignorants et profondément endurcis. Ils ont perdu tout sentiment de honte ; ils se sont livrés au vice et commettent sans aucune retenue toutes sortes d'actions impures. Ce n'est pas là ce que vous avez appris au sujet du Christ ! Vous avez certainement entendu tout ce qui le concerne, et on vous a enseigné, en tant que chrétiens, la vérité qui est en Jésus. Vous devez donc, en renonçant à votre conduite passée, vous débarrasser de votre vieille nature que ses désirs trompeurs mènent à la ruine. Il faut vous laisser complètement renouveler dans votre cœur et votre esprit. Revêtez-vous de la nouvelle nature, créée à la ressemblance de Dieu et qui se manifeste dans la vie juste et sainte qu'inspire la vérité." Éphésiens 4:17-24

- "Devenez donc les imitateurs de Dieu, comme des enfants bien-aimés; et marchez dans la charité, à l'exemple de Christ [...]. Que l'impudicité, qu'aucune espèce d'impureté, et que la cupidité, ne soient pas même nommées parmi vous, ainsi qu'il convient à des saints [...]" Éphésiens 5 :1-3